

ATHIS-MONS

SON HISTOIRE, SES SOUVENIRS;

PAR

M. PINARD

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

COMMIT, typographie et stéréotypie de CAÛTE.

ATHIS-MONS.

Édifices épars aux rives de la Seine,
Ornerents de Bercy, d'Athis ou de Surène,
Que j'aime à découvrir le long de ces côteaux
Vos faites dominant sur ces humbles hameaux.
Je me dis : l'indigent n'est pas sans assistance,
Puisqu'il est si voisin de l'heureuse opulence.
Pourrait-elle souffrir que de tristes échos
Vinsent du malheureux lui porter les sanglots?

LEMIERRE.

On trouve dans le *Mercur de France* (1), une lettre où l'on fait la peinture du magique tableau offert par la ravissante position d'Athis. M. V. Cousin, de l'Académie française, qui fréquente ce village, dit dans son ouvrage, *La société française au XVII^e siècle* (2) : « Athis, ou Athis-Mons, est, comme son nom l'indique, un petit village sur le plateau d'une montagne où l'air est d'une pureté admirable, et d'où l'on a la plus belle vue. En face de soi, au bas de la colline légèrement ondulée, coule la petite rivière de l'Orge, qui serpente à travers la prairie, paraît et disparaît tour à tour, et anime le paysage ; au-dessous, des champs qui ressemblent à un verger ; dans le fond du vallon, la Seine, large et limpide, et en même temps sinueuse et formant un croissant plein de grâce ; au delà, de vastes prairies, la belle forêt de Sénart à quelques pas de Villeneuve-Saint-Georges ; et dans le lointain des collines aux contours harmonieux. Sur le plateau d'Athis est le petit village, avec quelques belles maisons d'apparence diverse ; au milieu,

(1) Voyez août 1730, page 1783.

(2) Paris, 1858, 2 vol. in-8, t. II, p. 235.

l'ancienne résidence du seigneur du village, au temps de Conrart, le conseiller d'État Pierre Viole, le père, le frère ou l'un des parents du fameux président Viole qui joua un si grand rôle au parlement de Paris pendant la Fronde : noble maison encore debout et bien conservée avec une grille seigneuriale et un très-beau parc ; presque au bout du village, un château appartenant alors à M. de Roquelaure, qui depuis a passé au maréchal de Villars (il fallait dire à sa veuve), dont on y voit la chambre ; ensuite à M. d'Oysonville (c'est le nom du château), aujourd'hui encore à peu près intact et qui demain ne sera plus, le nouvel acquéreur se proposant de diviser ce domaine en petits morceaux. »

La position d'Athis en a fait de tout temps un point occupé (1). On a trouvé sur son territoire un petit groupe en bronze haut de quelques centimètres, assez grossier au point de vue de l'art. Il représente un homme et une femme dans une position peu décente. Celle-ci est placée sur le dos d'un satyre accroupi. Un anneau termine sa coiffure ; il est destiné à suspendre ce monument du polythéisme des anciens Gaulois. Nous citerons encore des monnaies romaines, parmi lesquelles un *Aurélien* ; et d'autres des époques qui ont suivi cette domination. Ce sont des indices certains de notre assertion. Athis est évidemment fort ancien. Le savant abbé Lebœuf (2) dit que son nom dérive de *Attegiæ*. Ce mot latin sert à désigner des cabanes, des huttes, des chaumières. Il y a en France trois communes de ce nom. Celle-ci appartient au canton de Longjumeau, arrondissement de Corbeil, département de Seine-et-Oise, et à l'évêché de Versailles. Elle était jadis comprise dans le diocèse et la généralité de Paris, au gouvernement général de l'Île-de-France.

Au ix^e siècle les religieux de Sainte-Geneviève de Paris étaient seigneurs d'Athis ; en l'an 845, ils y transportèrent les reliques de leur bienheureuse patronne, pour les mettre en sûreté contre les dévastations des hommes du Nord. De là, le précieux dépôt fut porté à Draveil, autre terre de la dépendance de cette abbaye, presque en regard d'Athis, sur l'autre rive du fleuve. Il y demeura plus longtemps.

L'église a pour patron saint Denis, premier évêque de Paris. On célébrait la mémoire de sa dédicace le 1^{er} mai. La tour de ce monument est au chevet, contrairement à ce qui se pratique. Sa flèche en pierre, comme à Maisons et à

(1) Nous lisons dans les *Fastes de la légion d'honneur* (t. III p. 358) : « Le général Lucotte à la tête de sa brigade pénétra dans Athis, y culbota deux bataillons russes, et s'empara de l'une des fermes de ce bourg. » C'était à la fin du mois de mars 1814.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 109.

Vitry, s'aperçoit de fort loin. L'escalier est pratiqué intérieurement. Cette partie de l'édifice, le portail et le sanctuaire, appartiennent à l'architecture du ^{xii}^e siècle. La nef a été reconstruite au ^{xviii}^e. On prétend, à tort, que Philibert Delorme en a été l'architecte. Quatre chapelles, toutes à gauche, en sont les appendices. La plus rapprochée du chœur était celle seigneuriale. Il faut remarquer la menuiserie de la tribune, ouvrage du ^{xv}^e siècle; et les *miséricordes* du chœur.

Jean d'Athis, bénéficié dans le diocèse de Laon, reçut la sépulture dans cette église au ^{xiii}^e siècle. *Théobalde de la Brousse* y a été inhumé en 1703. Son épitaphe est gravée sur un marbre noir; on y lit : *Equitis pagi de Athis castellani*. Il légua 2000 livres aux pauvres d'Athis. En 1714, y fut aussi inhumé *Eustache de Faverolles*, conseiller du roi. Et dans la chapelle seigneuriale reposent : *Guillaume Mazade, marquis de Saint-Brisson*, seigneur d'Athis, mort en 1782; *François-Joseph-Alexis, marquis de Gourgues*, son gendre, ancien maître des requêtes au conseil d'Etat, gentilhomme de la chambre du roi, mort à Paris en 1818; et dame *Antoinette-Marguerite-Henriette Mazade*, son épouse, décédée aussi à Paris.

Étienne de Senlis, évêque de Paris donna la cure d'Athis à l'abbaye Saint-Victor, que Louis le Gros venait de fonder. Le pape Innocent II approuva cette donation l'an 1159 (1). Cette congrégation établit certainement une colonie de ses membres à Athis. Nous voyons, en 1273, Étienne Tempier, évêque de Paris, recevoir l'hommage de la veuve de Guillaume de Balizy : *In prioratu de Atis in claustrum monachorum*. Thomas des Vaux de Cernay, l'an 1280, passa reconnaissance du grain qu'il devait annuellement à cette communauté : *Priori de Athiis et sociis ejus* (2). Les membres dont elle se composait se retirèrent sans doute à la maison-mère durant les troubles religieux; un seul d'entre eux sera alors resté, pour continuer l'administration spirituelle et temporelle du prieuré; les choses demeurèrent ainsi jusqu'en 1790.

Guillaume d'Auxerre, l'un des plus recommandables prieurs-curés d'Athis, ne paraît pas y avoir fait une longue résidence. Il fut appelé à la dignité d'abbé de Sainte-Geneviève à Paris, par le pape Martin IV, en 1281 (3). *Jean Bordier*, en a également été titulaire; il fut élu abbé de Saint-Victor, l'an 1514. *Mathias Touzet*, prêtre d'une science profonde, a aussi été prieur d'Athis. Il est mort en 1604. *Jean-Thou-*

(1) Du Breuil, *Antiquités de Paris*, p. 1001.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 113.

(3) *Ibid.*, p. 112.

louze, pourvu de ce bénéfice en 1669, a laissé des Annales de l'abbaye Saint-Victor (1). Le dernier prieur-curé d'Athis a été *Jean-Baptiste-Robert Quillet*. Entraîné par le tourbillon révolutionnaire, il se vit réduit à la vie privée dans laquelle il acheva sa carrière non loin des ruines de la communauté qui l'avait compté parmi ses élèves et ses supérieurs. Il naquit à Paris en 1734, et mourut dans la même ville en 1802. L'abbé Quillet a procuré à l'église paroissiale de Saint-Nicolas du Chardonnet, le plus beau monument de son culte, le pied de *saint Victor*, martyr de Marseille, précieuse relique échappée au bouleversement universel, et autrefois vénérée dans l'église abbatiale de ce nom.

M. l'abbé *Beaunée*, du diocèse du Mans, est depuis trente ans titulaire de la cure d'Athis.

Le cimetière était encore attenant à l'église, à la fin du xvi^e. siècle. Le président *Violo*, seigneur d'Athis, en obtint la cession et le fit enfermer dans son parc. Il donna en échange celui actuel, devenu trop exigü, à la charge d'entretenir la clôture à perpétuité, et d'y faire transporter et inhumer les corps (2).

Un arrêt du parlement de Paris du 23 août 1614 décida que le seigneur d'Athis a droit de *littre* et *ceinture* autour de l'église, sise en sa justice, dedans et dehors; et le patron ou collateur, droit de *littre* autour, en dedans seulement. On sait que c'était une peinture noire appliquée à la muraille; de la largeur d'un lé d'étoffe appelée *raz*, sur laquelle on peignait les armoiries du défunt de distance à autre. Dans le seul canton de Longjumeau, auquel appartient Athis, plusieurs églises en sont encore décorées; ce sont celles de Ballainvilliers, Longjumeau et Villeneuve-le-Roi.

La terre seigneuriale d'Athis relevait de la tour de Montlhéry. Un recueil de titres relatifs à sa mouvance (1568 à 1677) nous a fourni quelques renseignements. Les plus anciens seigneurs connus vivaient sous Philippe-Auguste. *Hugues d'Athis*, l'un des plus illustres, exerça l'office de grand pannetier de France sous saint Louis (3). Nous trouvons ce monarque à Athis, en 1230; il y est certainement venu pour honorer son serviteur. L'abbé *Lebœuf* (4) y indique encore la présence du roi Philippe le Bel le 12 juin 1305. Cet historien fait erreur en écrivant: Il y adressa, un mandement au prévôt de Paris, touchant *le cours des gros*

(1) *Lebœuf, Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 114.

(2) *Ibid.*, p. 111.

(3) *Ibid.*, p. 118.

(4) *Ibid.*, p. 119.

tournois. Nous devons à M. le comte Beugnot (1), de le pouvoir rectifier. La chartre du roi Philippe IV est datée : *Actum apud Athyas super Orgiam, mense junio anno Domini millesimo trecentesimo quinto* (1305). « Il est facile de reconnaître, dit M. Beugnot, que cet acte, daté d'un lieu où jamais la cour ne fut réunie, n'est ni un arrêt, ni une ordonnance, mais bien un de ces actes de justice directe que le roi accomplissait souvent, et dont le parlement ne tenait pas toujours compte. Les tisserands et les foulons de Provins étaient en désaccord sous plusieurs usages communs de leurs métiers : la cour s'efforça à deux reprises de rétablir entre eux la bonne harmonie ; et le roi, afin de leur ôter toute idée d'un nouveau recours, déclare qu'il entend que ce qui a été décidé sur ce point reçoive son plein et entier effet. Il n'était pas aisé de retirer de l'esprit du peuple la pensée qu'il pouvait toujours en appeler au roi. »

Le xiv^e siècle, dit M. l'abbé Lebœuf (2), ne m'a fourni aucun seigneur d'Athis, que *Guillaume de Marcilly*, auquel le roi Philippe le Bel accorda le droit de haute justice, par lettres données à Amiens, le 9 octobre 1306. Il poursuit : Sur la fin du règne de Charles VI, un chevalier surnommé *de Montenay* possédait en ce lieu une seigneurie. Son attachement au roi Charles VII l'ayant fait absenter, les Anglais en disposèrent vers 1423, en faveur de Guillaume de Folletemps, l'un de ceux qui avaient fait entrer dans Paris, les gens du duc de Bourgogne. Il en fut de même pour ce que *Jean Dupuis* possédait en fief à Athis. Jacques Pesnel, attaché au parti des Anglais, en fut mis en possession. Le fief de ce dernier relevait de *Pied-de-fer*, assis à Grigny.

Sur la fin du règne de Charles VII, la seigneurie d'Athis fut possédée par *Pierre Viole*, conseiller au Parlement ; elle demeura longtemps dans cette famille, puisque, au temps où *Conrart* venait dans ce village, on l'y trouve encore. Un autre *Pierre Viole*, celui qui joua un si grand rôle au parlement de Paris pendant la Fronde, et a laissé une réponse sur la harangue du cardinal du Perron, est simplement appelé par Morin *le président d'Athis* (3). Tallement des Réaux signale madame *la Présidente d'Athis* pour sa galanterie. Un de leurs fils eut la fureur d'être *ermite* ; il vécut longtemps à Athis, sous le nom de frère de la Mort. Son costume consistait en une longue robe noire ; une tête de mort était suspendue à son col. Ce personnage mystique faisait d'ailleurs beaucoup de bonnes œuvres autour de

(1) Voyez *les Olim*, t. II, p. 477 ; note 93.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 118.

(3) *Histoire du Gâtinais*, p. 119.

lui (1). La famille Viole, distinguée dans la magistrature, s'est alliée aux du Tillet et aux Montmorency-Laval.

Après eux, la terre d'Athis appartint à *François Le Ray*, conseiller au parlement. Il est mort en 1675. *Éléonore Lemaitre* (2), sa veuve, épousa en secondes noces (15 février 1676) *André Lefèvre d'Ormesson*. Cette dame est morte en 1681. *M. de la Brousse* acquit cette seigneurie vers ce temps. Il obtint en 1699 la permission de faire célébrer dans l'oratoire du château. Après son décès survenu en 1703, Athis fut acheté par la trop célèbre *mademoiselle de Charolais*, arrière-petite-fille du grand Condé, morte en 1758. Ensuite vint *Guillaume Mazade*, marquis de Saint-Brisson, trésorier des États de Languedoc, mort dans ce château en 1782. Le *marquis de Gourgues* (3), son gendre, vendit la terre d'Athis, le 30 décembre 1790, à *Serre de Prat*, originaire de Montauban. Il y traversa paisiblement les mauvais jours de la révolution, et a ensuite été président du district de Corbeil. *Serre de Prat* reçut à Athis, sous l'empire, madame la *baronne de Viomesnil*, sa parente. Il paraît que le séjour de cette dame, dans ce château, tenait à la politique. Fouché lui avait interdit Paris. Madame de Viomesnil est morte au moment d'y revenir, le 14 avril 1816. D'abord inhumés à Athis, ses restes ont été depuis portés au cimetière du Mont-Valérien. On vit aussi au château d'Athis, à la même époque, l'abbé de Pontevèse, ancien aumônier de Monsieur, autre parent de De Prat. *M. Roussel*, l'un des fondateurs du journal *le Constitutionnel*, posséda ensuite ce château. Sa veuve l'a vendu, en 1852, à *M. le baron Comailles* dont la famille l'habite.

L'architecture du château d'Athis est de la plus noble simplicité. Il a son corps de logis principal terminé par deux ailes. La rare position qu'il occupe offre des points de vue presque incomparables.

Il faut encore distinguer dans ce village, le domaine d'*Oysonville* autrefois le *fief des Carneaux*. Il a quelquefois été réuni à la terre principale. Le 12 septembre 1657, monseigneur de Gondy, archevêque de Paris, permit de célébrer dans l'oratoire du fief des Carneaux, alors à *Étienne Beaudouin*, écuyer, conseiller du roi. Le *Mercur de France* nous apprend qu'il est décédé dans sa maison d'Athis, le 5 dé-

(1) *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XLII, p. 24.

(2) Elle était fille d'un président aux enquêtes du parlement; Jérôme Lemaitre, seigneur de Belle Jamme, plutôt *Belle-Jambe*, terre voisine de Montlhéry.

(3) Un neveu du marquis naquit au château d'Athis; il est mort ces années dernières dans les environs de Nantes. Il était connu sous le nom de *M. d'Athis*.

cembre 1717, à l'âge de 83 ans. Ainsi le nom d'*Oysonville* est d'assez fraîche date. Les comtes d'*Allonville*, famille d'ancienne chevalerie, originaire du pays chartrain, étaient *barons d'Oysonville*. L'un d'eux a été gouverneur d'Étampes; un autre de *Monthéry*. Ne serait-il pas possible d'inférer que ce domaine leur dut ce nom? Les héritiers *Beaudouin* vendirent ce domaine à *Antoine-Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure*. Devenu aveugle, il s'y retira avec l'intention d'y finir ses jours. Il en fut autrement. Le duc mourut dans son gouvernement de Languedoc à Lectoure, le 6 mai 1738, dans sa quatre-vingt-deuxième année, doyen des maréchaux de France. C'était un plaisant bel esprit, mais par trop cynique. C'est lui qui a fait élever, dans un des bosquets des jardins d'*Oysonville*, un monument à sa chienne favorite. On lit dans le cartouche :

Ci-git la célèbre Badine
Qui n'eut ni beauté, ni bonté,
Mais dont l'esprit a démonté
Le système de la machine.

Ces vers ont été mal à propos attribués à mademoiselle Scudéry. Le duc de Roquelaure vint habiter Athis en 1718; notre moderne Sapho était morte dès 1701. L'abbé Delille a justement blâmé l'usage qui prostitue à des animaux un honneur que méritent seuls les hommes. (*Poème des Jardins*.) Scarron a dédié ses *Œuvres burlesques* à sa chienne (Rouen, 1653, 2 vol. petit in-8.).

Madame la duchesse de Rohan, *princesse de Léon*, seule héritière du maréchal de Roquelaure (1), ne conserva pas *Oysonville*. Madame la *maréchale de Villars*, déjà avancée en âge, en fit l'acquisition. La rare beauté de *mademoiselle de Varangeville* (2) avait inspiré au duc de Villars une passion qui fit beaucoup plus le tourment que le bonheur de sa vie. C'est le témoignage de son biographe. Nous pensons être agréable à nos lecteurs en reproduisant une lettre de cette aimable dame. L'original est dans nos cartons :

« Ce 23 février 1757.

« Je n'ay point oublié, Monsieur, la façon honeste et
« obligeante avec laquelle vous avez reçu les vives re-

(1) Il avait épousé *Marie-Louise de Laval-Lezay*. De cette union naquirent plusieurs enfants; au décès du duc, il ne restait que *Françoise de Roquelaure*, mariée au duc de Rohan, le 29 mai 1708. La princesse de Léon est morte à Toulouse le 5 mai 1741.

(2) *Jeanne-Angélique Roque de Varangeville*. Le maréchal de Villars ne dut son élévation aux premières dignités militaires qu'à sa valeur et à son génie. Il est mort à Turin le 17 juin 1734, à l'âge de 82 ans, et en avait passé soixante-treize sous les drapeaux.

« présentations que j'ay eu l'honneur de vous faire sur
« l'estat déplorable de la petite avenue d'Hatis : je viens
« vous en faire souvenir, et vous supplier d'y faire tra-
« vailler. Vous estes trop bon, Monsieur, et vous connaissez
« trop le plaisir de la campagne pour priver une pauvre
« infirme de la satisfaction qu'elle trouve à la sienne. C'est
« avec beaucoup de confiance que je prens la liberté de
« m'adresser à vous, Monsieur, et avec grand plaisir que je
« vous renouvelle les assurances de la vérité avec laquelle
« J'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très-humble et
« très-obéissante servante.

« *La maréchale duchesse DE VILLARS.* »

Au décès de la duchesse (mars 1763), son fils (1) était à Ferney. Ses créanciers apprirent cet événement avec une joie incroyable. Ce seigneur, livré aux goûts les plus dispendieux, était toujours aux expédients. Oysonville devint bientôt la propriété du *duc de Rohan-Chabot*, marié à *Émilie de Crussol d'Uzès*. Ceux-ci vendirent en 1781, à la veuve de *Louis Gaucher de Chatillon*, née de la *Baume-le-Blanc de la Vallière*. Le *marquis de Gourgues* en fit l'acquisition en 1790, lorsqu'il vendit la terre principale. Dix ans après elle appartint à *M. Corbrun* ; en 1813, au *baron de Crussol d'Uzès* et à dame *Bernard de Boulainvilliers*, son épouse ; celle-ci y est décédée, le 7 juillet 1818, à l'âge de 76 ans. Le *comte de Villeneuve*, leur héritier, vendit, en 1834, à *M. Lafosse* ; ce dernier en 1839, à *M. Laillet* ; en 1850, *M. Valleran* l'acquit ; en 1857, *M. Dautier*, et en 1859, *M. Cottini*. L'habile ingénieur *Laurent* a construit à Oysonville une machine hydraulique qui élève les eaux d'un puits à plus de 60 pieds pour les besoins de l'habitation et des jardins.

M. le marquis d'Autichamp habitait Oysonville à titre de locataire de *M. de Villeneuve*, lorsque survint la révolution de juillet 1830. Il y donna asile au prince de Polignac, principal ministre du roi *Charles X*, et y reçut aussi monseigneur *Borderies*, évêque de Versailles. Ce prélat y passa une quinzaine de jours durant l'été de 1828.

Conrart (2), le père de l'Académie française, posséda une maison de campagne à Athis : ce petit domaine comportait

(1) *Honoré-Armand*, marquis, puis duc de Villars, mort en 1770, était de l'Académie française. Il épousa, en 1723, *Amable-Gabrielle d'Ayen*, seconde fille du maréchal duc de Noailles. De cette union naquit une fille, morte religieuse.

(2) *Valentin Conrart* naquit à Paris en 1603, d'une famille très-honorable, originaire de Valenciennes. Il obtint en 1627 la charge d'un des secrétaires du roi, et l'exerça jusqu'en 1658. Marié en 1634, il perdit sa femme d'assez bonne heure, sans en avoir eu d'enfants. L'ai-

douze arpents, qui ont été réunis à Oysonville. Conrart se plaisait à y recevoir ce qu'il y avait de mieux dans les lettres et dans le monde. La plus grande beauté de cette habitation consistait dans une terrasse formant un parterre, d'où l'on avait une vue admirable! A côté de cette terrasse régnait une allée haute composée de très-beaux arbres; puis un verger; puis un bois, avec huit allées et les perspectives les plus variées. Mademoiselle Scudéry, son hôte le plus habituel, en donne la description dans sa *Clélie* (1), et l'abbé Lebœuf (2) marque sa position. C'est, dit-il, celle qui a le plus d'apparence, à ceux qui viennent de Corbeil. Il ajoute : On conservait dans le jardin, par respect pour la mémoire de Madeleine Scudéry, un arbre sous lequel elle étudiait, quoique cet arbre nuisît à la vue.

Conrart acheta la maison d'Athis et la terre qui en dépendait, de Charles Clément, héritier de Guillaume Clément, greffier et concierge de l'Hôtel de ville de Paris, lequel l'avait acquise en 1616 de François Hamelin, conseiller du roi, procureur général en la cour des monnaies. On trouve en de vieux titres la permission suivante, donnée à Guillaume Clément le 23 août 1618 : « *Pierre Viole, seigneur d'Athis, conseiller du roi, donne permission à Guillaume Clément, greffier, etc., de mettre dans sa maison sise au bourg d'Athis, douze douzaines de pigeons de volière, et quatre douzaines de paniers pour les y faire nicher...* » Conrart a joui constamment de cette faveur; elle fut renouvelée le 3 mai 1676 à l'acquéreur de ses héritiers, Gaston-Jean-Baptiste Bernard, chevalier, seigneur de Forax.

Madeleine Scudéry écrivit d'Athis, au ministre Colbert, pour lui demander la permission d'aller visiter Pellisson, prisonnier d'État. On sait qu'une conformité de génie, de goût et de sentiments, les avait faits l'un pour l'autre; ou ils se virent, ou ils s'écrivirent tous les jours pendant près d'un demi-siècle. On peut consulter à cet égard les *Mémoires de Gourville* (3), qui vont de 1642 à 1678.

Nous avons rencontré dans la collection manuscrite de la bibliothèque de l'Arsenal, connue sous le nom de Conrart (4), une pièce de vers inédite qui a pour titre : *Les Fau-*

sance dont il jouissait lui permit de consacrer sa vie presque entière à l'étude et à l'amitié, au milieu des incommodités toujours croissantes de la goutte qui le tourmenta cruellement jusqu'à sa mort en 1675.

(1) Deuxième partie, liv. II, p. 796.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, t. XII, p. 121, note 24.

(3) Jean Hérault de Gourville, né à la Rochefoucauld le 11 juillet 1625, conseiller d'État, mort le 16 juin 1703. Ses *Mémoires*, publiés en 1724 et en 1782, ont été reproduits dans la collection Michaud et Poujoulat (t. V, 2^e série, 1838, in-8).

(4) In-4, t. XIII, p. 191 et suivantes.

vettes du bois de Carisatis, à leur Reyne la Fauvette du bois de Sapho : nous en donnons ce passage ; il a trait à Athis :

Nous avons en ce voisinage
Un délicieux hermitage,
Qui seul possède l'avantage
Qu'il n'y vient en pèlerinage
Que gens d'honneur, et gens de bien,
Galans et de bon entretien.

Dans cet hermitage l'hermite
Sait attirer par son mérite,
Dames, docteurs et courtisans ;
La Reyne Sapho tous les ans,
Durant les beaux jours de l'automne,
Sans train, sans sceptre et sans couronne,
Et sans nul embarras de cour,
Vient habiter ce beau séjour.

L'ermite, évidemment Conrart, écrivait d'Athis, le 3 novembre 1667, à mademoiselle Godefroy, depuis *marquise d'Andeville* (1) : « Je ne savais pourquoi les cloches qui ont sonné vingt-quatre heures durant, m'ont donné autant de plaisir cette année, qu'elles m'avaient importuné les années passées (il était protestant). Mais je ne m'en étonne plus depuis que j'ay scû qu'elles onnaient pour annoncer votre venue à toute une contrée. Vous voyez comme toutes choses s'en réjouissent. Le soleil qui ne s'était pas montré depuis votre départ, a paru, ces deux derniers jours, le plus beau et le plus gay du monde. » L'année suivante, à la même date, il adressait ces vers à la même dame :

Nos jardins étaient embellis
D'œillets, de roses et de lys,
Qui sèchent à vostre venue ;
Iris, de votre teint les immortelles fleurs,
Font perdre aux autres leurs couleurs,
Rien ne paroist beau dès que l'on vous a vue.

Et le 4 novembre 1668, ceux-ci :

J'avais assez senty les douloureux tourmens de l'absence
Sans apprendre aujourd'huy
Que mesme la présence
Peut causer de l'ennuy.

Quoi ! paraistre un moment, et soudain disparaistre !
Quoi ! paraistre un moment, pour convaincre mes yeux,
Que de tous vos appas mon rival est le maistre,
Et me rendre témoin de son sort glorieux !
C'est pour moy, belle Iris, une triste aventure,

(1) Même collection et volume, p. 295. Nous avons vainement cherché le nom de cette dame dans la Chesnaye des Bois, et partout ailleurs. N'est-il pas de pure invention ?

Et je dois désormais,
Ne vous voir qu'en peinture
Ou ne vous voir jamais.

De l'autre côté du chemin, sur la pente du coteau, M. du Tillet, conseiller au parlement, eut une maison de campagne ; elle appartint ensuite à M. de Foucault, intendant de Caen. Il embellit les jardins de précieuses antiquités romaines recueillies à Vieux, en Normandie. A sa mort, en 1721, ces débris d'un autre âge furent portés à Paris, où ils ont été vendus et dispersés en différents cabinets. On en voit des restes dans les jardins d'Oysonville. La famille d'Avangour a ensuite possédé ce domaine, et l'a longtemps conservé. L'habitation a été reconstruite, et la disposition des jardins changée. M. Lafosse en est propriétaire. C'est chez lui que vient M. Cousin.

L'ancienne ferme, dite du château, a été la propriété du célèbre médecin Corvisart, mort en 1821. Il demanda par son testament que son corps fût inhumé dans le jardin de cette ferme. Son neveu exécuta ses dernières volontés ; mais en 1824, ses restes ont été portés dans le cimetière du village.

Michel Fillette-Loroux, homme de lettres, a possédé une retraite champêtre à Athis ; il recevait quelques amis, et y faisait de la chimie plutôt que des vers et de la prose.

Chaige, ancien fief, dépend aussi d'Athis. Ce petit château féodal est posé dans la vallée où l'Orge se réunit à la Seine. D'anciens titres lui donnent les noms de *Frumental* et d'*Orainville*. Chaige est un nom connu à Meaux et à Soissons, où les titres latins le rendent par *Cavea*. Y aurait-il eu des arènes en ce lieu ?

Pierre Grassin, conseiller au parlement de Paris, possédait cette terre en 1550. Ce magistrat fonda sous son nom un collège à Paris, rue des Amandiers-Sainte-Geneviève, en 1559. A cette destination philanthropique fut affecté un legs de 90,000 livres. Les élèves reçus en ce collège devaient être nés à Sens, patrie du fondateur. Dom *Jean de Vatteville*, abbé de Baume-les-Dames, posséda aussi cette terre. Il se distingua comme militaire, se fit ensuite chartreux et s'évada de son couvent. Il alla servir dans les États du Grand-Seigneur, devint pacha, et fut gouverneur de plusieurs places en Morée. Il négocia secrètement avec les Vénitiens, et obtint l'absolution pour son changement de religion. De retour en Franche-Comté, où il était né en 1613, Vatteville rendit de grands services à Louis XIV qui cherchait à posséder cette province. Il en fut récompensé par le don de plusieurs abbayes, et mourut en 1710. Chaige a depuis appartenu à la

famille du chancelier Boucherat ; à Nicolas Amelot, conseiller en la cour des Monnaies ; à madame Belot, veuve d'un secrétaire du roi ; à M. Duchêne, notaire à Paris, et est la propriété du comte de Montessuy, ambassadeur de la cour de France à Bruxelles.

Mons, jadis indépendant d'Athis, a eu pour derniers seigneurs MM. du chapitre de Notre-Dame de Paris. Il relevait d'Ablon pour le spirituel. Ce village a été réuni administrativement à Athis en 1818. Mons s'étale comme un ruban à la cime du coteau qui regarde le nord, et descend vers Ablon. Les vins qui s'y récoltent, passent pour être des meilleurs des environs de Paris. Ce village a eu sa terre principale ; elle fit partie du domaine royal et relevait pour cela de la Tour du Louvre. Le seigneur de Mons est qualifié de *Damoiseau*, dans l'acte de 1230, par lequel *Thomas de Viglio*, chevalier, donne à l'abbaye d'Hières, un arpent de vigne : *In censurâ domicelli de Montibus*. Ce personnage ne doit être autre que Philippe, *dominus de Montibus*, qui donna, la même année, à ce même monastère : *Unum modium bladi in molendino apud Atyas*. Le moulin sur lequel était due cette redevance, est celui situé sur la rivière d'Orge, il s'appelait le Moulin-du-Roi.

Il existe une grande lacune dans la liste des seigneurs de Mons ; peut-être cette terre a-t-elle suivi le sort de celle d'Athis ? Nous citerons cependant parmi ses possesseurs la veuve d'Enguerrand de Marigny, et le président le Jay, magistrat distingué, mais qui aimait les petites joies. C'est Guy-Patin qui l'assure.

Il faut encore ajouter le *fief de Bretigny*. Il relevait de la terre principale d'Athis. Le château a été détruit vers 1818. Il reste le colombier à pied, ancienne marque de féodalité, et la grille d'entrée. L'enclos est la propriété de M. de Courcel. Ce domaine était possédé en 1775 par un sieur Perrot ; il a légué son nom à un clos voisin. En 1806, madame la duchesse de Richelieu (1), belle-mère du dernier duc de ce nom, en fit l'acquisition. Après l'avoir habité, elle lui préféra une autre terre et loua celle-ci à la comtesse polonaise Marie Laczynska, veuve du comte Anastase-Colona Walewski (2), mère de Son Excellence le ministre des affaires étrangères, M. Alexandre-Coloma Walewski. C'est après la mort de madame de Richelieu, en 1816, que Bretigny-sur-Mons fut bientôt vendu et détruit.

(1) Marie-Antoinette de Galiffet, née le 26 août 1757 ; mariée, en 1776, à Louis-Augustin-Sophie Duplessis, né le 4 août 1736 ; d'abord duc de Fronzac, puis duc de Richelieu.

(2) Cette dame épousa en 1816, M. le comte d'Ornano. Un fils est né de cette union. Madame d'Ornano est morte le 18 décembre 1817.

Nous citerons aussi la belle habitation de *M. Chodron de Courcel*. Elle lui doit des augmentations et des embellissements. Il en a rebâti l'habitation. Deux tableaux d'une allégorie fort curieuse décoraient l'ancien salon. Ils ont été portés à Paris. On connaît les propriétaires de ce domaine à partir de 1626. C'était alors *Jean Leclerc*, avocat au parlement. Deux ans plus tard, *l'abbé Mallet*, docteur en Sorbonne. En 1731, demoiselle *des Essarts de Lignières*. En 1773, *Douin de Courcelles*, contrôleur des finances. En 1750, *l'abbé Nollet* de l'Académie des inscriptions, l'un des hommes qui ont le plus contribué à répandre en France le goût de la physique. Ce savant parle dans ses ouvrages *des expériences auxquelles il s'est livré à sa maison de Mons*. Il y recevait Réaumur, son parent. L'abbé Nollet est mort en 1770. Son héritière, mademoiselle d'Heckbourg, vendit à *Laget-Bardeleu*, avocat au parlement. *Gagnant*, légataire de ce dernier, l'eut en 1810 ; puis MM. *Sorbet et Chevrier*. En 1829, madame la *baronne de Slane* en fit l'acquisition. En 1831, le colonel *Etchégoyen*, directeur d'artillerie ; et en 1840, *M. de Courcel*. Il a réuni à ses délicieux jardins, le *clos Perrot*, qui occupe la pente du coteau. Un souterrain établit la communication empêchée par le chemin qui relie Mons à Athis. Dans ce clos, se trouvent des sources d'eaux vives qui alimentent le domaine. L'ingénieur Laurent y avait construit une machine hydraulique pour en opérer l'ascension. Elle a été détruite à la révolution. M. de Courcel pour tirer parti de ces mêmes eaux a fait établir un appareil appelé *Bélier*. Il est renfermé dans une petite construction. On lit ce quatrain au-dessus de la porte Il est gravé sur une plaque de cuivre :

Nisu non cessans tenui grave pondus aquarum
Ipse meis adtollo opibus toti utilis horto.
O vos qui cæco consumitis impete vires
Discite me duce quid solers constantia possit.

Ce quatrain est de *M. Alphonse de Courcel*, fils aîné de la maison. Il a trouvé plus d'un traducteur. Il n'en pouvait être autrement. *M. Frion*, auteur d'une traduction en prose des œuvres d'Horace, qui a habité Mons plusieurs années, l'a ainsi rendu :

Faible, mais tout-puissant dans ma lente constance,
Je verse autour de moi mes eaux en abondance,
Toi, dont le fol élan dure si peu de jours,
Pas à pas comme moi, marche, marche toujours.

La culture des arbres fruitiers est portée à un haut degré de perfectibilité dans les jardins de *M. de Courcel*. Le jardi-

nier chef, M. Jupinet, est membre de la Société d'horticulture de Paris. La partie des jardins réservée à la promenade est très-bien dessinée. Elle offre des ombrages qui ont abrité le savant abbé Nollet. Son buste et son médaillon ornent les appartements du propriétaire actuel.

Nous mentionnerons encore à Mons, le *Pavillon de l'Aurore*, appelé aussi *l'Ermitage*, jadis à M. Thomé, actuellement à madame *Filhon*, veuve d'un officier du génie, sœur de M. Aubernon, qui administra le département de Seine-et-Oise de 1830 à 1848. M. Filhon fils est sous-préfet à Pontoise.

Nous étions tenté de croire que c'était dans ce petit domaine qu'un des membres de la famille Violle établit autrefois son *Ermitage*; un endroit plus retiré porte ce nom, et semble en avoir été le véritable emplacement. Ici, dans le boudoir, on trouve des portraits en pied d'une belle exécution. Les personnages, tous revêtus de l'habit de Saint-François, appartiennent à la famille de Charolais. Aussi, ne se rend-on pas trop compte du choix de cette robe! Deux de ces portraits érotiques ont été distraits de la collection par le dernier propriétaire. Il avait certainement le droit de se les attribuer; mais ils n'ont plus la même signification. Ces peintures sont dignes de fixer l'attention des amateurs de l'art et des érudits qui sauraient en deviner l'esprit. Ajoutons, pour y aider, que ce domaine était réuni à la seigneurie d'Athis, lorsqu'elle était possédée par l'arrière-petite-fille du grand Condé.

Nous avons parlé du Moulin-du-Roi. Il est sur l'ancien territoire d'Athis. Un autre, appelé *Orgeval*, se trouve sur celui de Mons. Feu *John Bunn de Crokfort* créa sur l'emplacement du premier un établissement métallurgique. Cette usine, renommée pour la supériorité de ses fers et l'excellence de son acier, appartient à M. Baudry, maire de la commune.

Le petit Mons, où se trouve la station du chemin de fer, consiste principalement en une auberge qui borde le halage de la Seine. L'Orge s'y jette dans le fleuve. Un pont existe en cet endroit sur cette petite rivière. Le 29 décembre 1668, le parlement enregistra des lettres patentes, pour construire et rétablir ce pont en pierre, moyennant un péage, pendant neuf années, de dix sols par courbe de chevaux passant sur icelui, tirant coches et bateaux sur la Seine.

FIN.